



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	13 décembre 2019
Date d'affichage de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CREPEL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	ROLLAND Dominique
POUESSEL Murielle		

Etaient absents : MARTEL Laurence LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2019

FINANCES LOCALES

3. Equipement socio-culturel – Point sur les travaux
4. Equipement socio-culturel – Photocopieur
5. Equipement socio-culturel – Appel d'offres matériel et mobilier
6. Budget principal - Décision modificative

DOMAINE ET PATRIMOINE

7. Procédure d'aliénations de chemins

DÉLÉGATION DE SERVICES

8. Syndicat Départemental d'Électrification 35 – rapport d'activités 2018
9. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable – rapport d'activités 2018

ENVIRONNEMENT

10. Assainissement collectif – rapport d'activités 2018

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Murielle POUESSEL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 28 novembre 2019 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2019-069 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°02- AVENANT N°2

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 du lot n°02 – Gros-oeuvre pour la somme de 15 856,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°2 du lot n°02 – Gros-oeuvre :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°02 – Gros-oeuvre	EURL GOBIN	272 808,10 €	3 348,00 €	276 156,10 €
		276 156,10 €	15 856,50 €	292 012,60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

Arrivée de Carine PEILA-BINET à 21h00

FINANCES LOCALES

2019-070 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°04- AVENANT N°2

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 du lot n°04 – Couverture pour la somme de 2 019,28 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°2 du lot n°04 - Couverture :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°04 – Couverture	DAVY	201 900,41 €	1 413,60 €	203 314,01 €
		203 314,01 €	2 019,28 €	205 333,29 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-071 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°05- AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot n°05 – Menuiseries extérieures - pour la somme de – 11 589,21 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°05 – Menuiseries extérieures :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°05 – Menuiseries extérieures	ARIMUS	176 000,00 €	- 11 589,21 €	164 410,79 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-072 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°06- AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot n°06 – Doublage des cloisons - pour la somme de 3 923,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°06 – Doublage des cloisons :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°06 – Doublage des cloisons	AMCI	124 750,00 €	3 923,00 €	128 673,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-073 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°07- AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot n°07 – Sols - pour la somme de – 6 629,48 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°07 – Sols :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°07 – Sols	MARIOTTE	64 000,00€	- 6 629,48 €	57 370,52 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-074 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°08- AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot n°08 – Peinture - pour la somme de 3 450,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°08 – Peinture :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°08 – Peinture	GRIFFON	18 434,70 €	3 450,00 €	21 884,70 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-075 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°09- AVENANT N°2

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 du lot n°09 – Electricité - pour la somme de 5 603,96 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°2 du lot n°09 – Électricité :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°9 - Electricité	FAUCHE	52 822,79 €	1 680,93 €	54 503,72 €
		54 503,72 €	5 603,96 €	60 107,68 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

FINANCES LOCALES

2019-076 – A-EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –LOT N°10- AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2018-061 du 22 novembre 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de l'équipement socio-culturel ;

Considérant la délibération n°2019-030 du 23 mai 2019 relative à l'avenant n°1 du lot n°09 – Électricité ;

Considérant la délibération n°2019-056 du 24 octobre 2019 relative aux avenants n°1 des lots 02-Gros-oeuvre et 04-Couverture ;

Monsieur le Maire et Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présentent et précisent, le détail des avenants positifs et négatifs de chaque lot concerné, avenants relatifs à des modifications apportées à la demande de la commune, du bureau de contrôle ou des futurs utilisateurs de l'équipement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 du lot n°10 – Plomberie - pour la somme de – 6 973,88€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°10 – Plomberie :

Dépenses d'investissement	Nom de l'entreprise	Montant initial H.T	Avenants	HT
Lot n°10 - Plomberie	ÉRÉO	101 700,00 €	- 6 973,88 €	94 726,12 € €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 (opération 146).

Monsieur le Maire conclut que l'origine de ces avenants est, soit des demandes supplémentaires du maître d'ouvrage, soit des exigences supplémentaires du bureau de contrôle, soit des travaux non prévus dans le marché par le maître d'œuvre.

FINANCES LOCALES

2019-077 – EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL – PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'acquérir une photocopieuse pour le futur équipement socio-culturel, pour différentes raisons :

- Le matériel actuel n'est qu'une petite imprimante qui arrive en bout de course.
- Dès l'ouverture du futur équipement socio-culturel, les missions relatives à la communication vont s'amplifier et le flash infos sera également imprimé dans ce lieu, soit 550 feuilles/mois.

Trois fournisseurs ont été contactés avec deux formules proposées : acquisition du matériel ou location.

Entreprise et modèle	Konica Minolta BHB C 227	C'pro Ouest Canon imageRUNNER ADVANCE C3525i	Rex Rotary MP C2503SP
Neuf ou occasion	neuf	neuf	occasion
Ecran	tactile	tactile	digital
Capacité papier	2 cassettes de 500 feuilles + by pass de 150 feuilles	2 cassettes de 550 feuilles + by pass de 100 feuilles	2 cassettes de 550 feuilles + by pass côté de 100 feuilles
Vitesse copie impression A4	22 ppm/min	25 pages/min	22 pages/min
Vitesse numérisation	45 originaux/min	jusqu'à 180 ipm	54 originaux/min
Codes utilisateurs	oui	oui	oui
Prix location	<p>118 €/trimestre HT environ 39,50 € / mois 141,60 €/trimestre TTC</p> <p>copies : relevé compteur approximativement : 650 couleur -> 18,20 € / mois 500 nb -> 1,5 € / mois</p> <p>0,028 € couleur / 0,003 € n/b</p>	<p>69 € HT/mois + contrat assistance informatique : 8€/mois (option) (sur 20 trimestres)</p> <p>copies : contrat à définir, mais régularisation au trimestre avec le nombre de copies effectuées</p> <p>0,04 € couleur / 0,004 € n/b</p> <p>comprend pièces, main d'œuvre, déplacements, fourniture des encres, tambour et consommables</p>	<p>54 €/mois HT 64,80 €/mois TTC</p> <p>contrat : 700 copies n/b / mois</p> <p>300 copies couleur /mois + coût copie supplémentaire (0,05 € couleur / 0,005 € n/b)</p>
Prix achat	<p>1 950 € HT 2 340 € TTC</p> <p>copies : relevé compteur approximativement : 650 couleur -> 18,20 € / mois 500 nb -> 1,5 € / mois</p> <p>0,028 € couleur / 0,003 € n/b</p>	<p>3 240 € HT</p> <p>0,04 € couleur / 0,004 € n/b</p> <p>comprend pièces, main d'œuvre, déplacements, fourniture des encres, tambour et consommables</p>	<p>2 075 € HT</p> <p>contrat : 17 €/mois + coût copie supplémentaire (0,05 € couleur / 0,005 € noir et blanc)</p>
Durée financement	5 ans	5 ans	5 ans et 3 mois (63 mois)

Déménagement	par les services techniques	compris dans l'offre	compris dans l'offre
Installation	paramétrage PC nouvel équipement 350,40 €	compris dans l'offre	compris dans l'offre
Assistance et maintenance	compris dans l'offre	compris dans l'offre	compris dans l'offre
+	télémaintenance : relevé compteur et réapprovisionnement des toners en automatique + préventif via internet déplacement sous 6h - prix relevé compteur	détecteur de présence pour éco d'énergie matériel sur roulettes - déménagement compris relevé compteur ? Service de proximité	occasion donc moins cher et évite la surproduction prix déménagement compris
-	pb assistance ? (voir copieur mairie) déménagement non compris	prix	occasion donc moins moderne (si évolution de l'équipement socio-culturel) pas de relevé compteur

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **CHOISIT** la formule « location sur 5 ans » du photocopieur BHB C227 proposée par la société KONICA MINOLTA située à Saint-Grégoire pour un montant de 118 € HT/ trimestre.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

FINANCES LOCALES

2019-078 – EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL –APPEL D'OFFRES MATÉRIEL ET MOBILIER

VU l'avancement des travaux de construction de l'équipement socio-culturel ;

VU le récapitulatif des besoins transmis par les futurs utilisateurs ;

VU le cahier des charges écrit en collaboration avec OVERCODE, architecte, les services de la mairie et l'association C.S.F, utilisateurs du futur équipement ;

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres pour le matériel et mobilier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises pour l'acquisition du matériel et mobilier de l'équipement socio-culturel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

FINANCES LOCALES

2019-079 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°7

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal et propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Budget général : Décision modificative n°7					
Ajustement de crédits pour opérations patrimoniales					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Chapitre 041 - article 21534 : réseaux d'électrification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 855.51 €	25 855.51 €
Chapitre 041 - article 21538 : autres réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	107 616.12 €	107 616.12 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Chapitre 041 - article 238	0.00 €	0.00 €	0.00 €	133 471.63 €	133 471.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les décisions modificatives ci-dessus.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2019-080 – PROCÉDURE D'ALIÉNATION DE CHEMINS

Vu la commission des chemins du 2 décembre 2011 ;

Monsieur Vincent CRESPEL, adjoint au Maire, présente les demandes d'acquisition de chemins :

	Demande	Demandeur	Secteur	Parcelles bordantes	Propriétaire des parcelles bordantes	Décision de la commission
1	10/07/14	CHARPENTIER Louis	La Gaudichais	A119	LEVACHER Jean-Baptiste, Régine LESNE née LEVACHER, LEVACHER Yannick	Favorable
				A120, A121, A122, A123	CHARPENTIER Louis et Ginette	
				A127	LEVACHER Joseph	
2	11/10/17	LECHEVESTRIER Karen	La Ville Crossais	E259, E263, E267, E268	HERVE Jean-Yves et Laurence	Défavorable Risque d'enclavement des parcelles
				E269, E270	LECHEVESTRIER Karen	
				E271, E276	LECHEVESTRIER Pierre et Marie-Françoise, LECHEVESTRIER Karen	
				E277, E278	MEANCE née MARTEL Marie-Annick	
3	22/02/18	EARL COLLET - COLLET Loïc	La Morichais	C570, C609, C2134	COLLET Arsène et Louise, COLLET Loïc	Défavorable Risque d'enclavement des parcelles
				C573	MARQUER Anna	
				C602	TOXE Florian	
				C608	PIEDVACHE Daniel et Marie-Annick	
				C2137	COLLET Loïc	
4	23/02/18	JASLET Patrice	La Ville Havouis	C170	DALLO Pierre	Favorable
				C171, C172, C176	HURE Louis et Anne	
				C178	JASLET Gwénael et VITRE Manon	
				C180	PEPIN née COACOLO Brigitte	
5	02/03/18	RESLOU Jean-Paul	Trémel			Régularisation
6	12/03/18	MINARD Eric et Anita	La Ville Goron	A866, A872, A880	SC D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA HUNAUDIERE	Favorable
				A869, A871, A1331	MINARD Eric et Anita	
				A874	CRESPEL Louis	

7	14/03/18	SOURINE Andrei et Isabelle	La Ville au Breton	B1102	Commune de Quédillac	Défavorable
				B1111	COLLET Michel et Marie-Thérèse	Usage pédestre, équestre et agricole
				B1112	PIEDVACHE née MASSARD Angèle et PERRIN née PIEDVACHE Odile	
				B1935, B1937	SOURINE Andrei et Isabelle	
8	15/03/18	LORAND Hubert	Le Domaine	C459, C460, C461, C464, C465	LORAND Hubert	Favorable
				C466	MARQUER Roger	
				C467	CHOUAN Rémy	
9	15/03/18	GENDROT Alexandre	La Ville Gouazel	A321, A322	GENDROT Alexandre et DA SILVA Mélanie	Favorable
				A323	BOUGAULT Marie-Andrée	
10	15/03/18	GENDROT Alexandre	La Ville Glémot	B1051	GENDROT Gérard et Joëlle	Défavorable - Risque d'enclavement des parcelles
				B1052	PERTEL née DE SAINT JAN Annick	
11	19/06/18	JASLET Gwenaël	La Ville Havouis	C177, C178	JASLET Gwénael et VITRE Manon	Favorable
				C179	HURE Louis et Anne	
12	23/08/18	GOSSE Raphaël	La Ville Rigourd	C113, C2426, C2428	GOSSE Raphaël	Défavorable - Risque d'enclavement des parcelles
				C1168	PAUTREL Michel	
13		RESLOU Clément et HUET Charlène	La Ville Gendrot	C2416, C2419 C2383, C2420 C67, C69	RESLOU Clément et HUET Charlène LAMBERT Yoann et BRUNEL Virginie RESLOU Alain	Favorable
14	14/11/18	EBALARD Frédéric	La Ville Fourier	B1977 B1764 B676, 1882 B1979	EBALARD Frédéric Commune de Quédillac COEURDRAY Francis et Maire TOXÉ Hervé	Favorable
15	15/11/18	ALIX Dominique	La Montagne	A733, A734, A735, A736, A737, A753	ALIX Dominique	Favorable
				A754, A1389	EVEN	

Conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête ;

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins cités, en application du décret n°76-921 précité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DÉLÉGATION DE SERVICES

2019-081 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 – RAPPORT EXERCICE 2018

Conformément aux dispositions des articles L 5211-39 et 40, il convient de présenter le rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Après présentation du rapport par Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire et délégué au S.D.E, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

DÉLÉGATION DE SERVICES

2019-082 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RAPPORT 2018

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce rapport concernant l'exercice 2018.

Après présentation du rapport par Monsieur Alain MASSARD, conseiller municipal et délégué au S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable), le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable sur le rapport d'activités du SIAEP St Méen-Montauban – exercice 2018.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2019-083 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2018

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce rapport concernant l'exercice 2018.

Après présentation du rapport par Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant QUATORZE délibérations (n°2019-069 à 2019-083), la séance est levée à 22h40.